

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2016

Conseil municipal dûment convoqué le 30 août 2016.

Etaient présents : Raphaël GUERRERO, Jean-Pierre AUBERTEL, Geneviève BALESTRIERI, Michel DOFFAGNE, Pascal ARRIGHI, Marie-Thérèse FAVILLIER, Ivan DELAITRE, Alice COLIN, Jocelyne NERINI DI LUZIO, Bernard LE RISBE, Jacques LANGLET, Nathalie DENIS-OGIER, André MARIAT, Sandrine DESHAIRS, Mario CATENA, Daniel MARTINET, Elisabeth PLANTEVIN, Jean-Michel PARROT, Françoise GASSAUD, Roland REISSE, Christine MOURRAT, Philippe POURRAT, Yolande FORNIER, Robert MARTINEZ

A donné procuration : Danielle SIMIAND à André MARIAT

Etaient absentes/excuses : Sylvie HENRY, Séverine SERRANO

*24 présents, 1 procuration, 2 absents*

I/ Nomination du secrétaire de séance

Mme Elisabeth PLANTEVIN est nommée secrétaire de séance.

II/ Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le Procès-verbal de séance du 27 juin 2016 du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

III/ Création d'un service public d'accueil et d'information métropolitain pour le logement

M. Raphaël GUERRERO présente le projet de création d'un service public d'accueil et d'information métropolitain pour le logement. Après discussion, le Conseil Municipal se positionne sur le niveau 2 d'accueil proposé.

IV/ Présentation des décisions prises par le Maire

M. Raphaël GUERRERO présente les décisions prises en Juin, Juillet et Août 2016 dans le cadre des délégations d'attribution.

V/ Vote des délibérations

### FINANCES

#### Présentation de la décision modificative n° 2 du budget communal 2016

Le Maire propose de procéder aux virements de crédits comme suit :

1 - Opérations permettant de réajuster les comptes pour l'amortissement du matériel

##### Dépenses de fonctionnement :

Au compte 023 (virement à la section d'investissement) : - 115.00 €

Au compte 6811 (dotation aux amortissements...) : +115.00 €

Recettes d'investissement :

Au compte 021 (virement de la section de fonctionnement) : -115.00 €

Au compte 281568 (autres mat. outillage d'incendie...) : +115.00 €

2 - Virement ouvrant les crédits pour les subventions accordées aux associations Romanche Basket et Handball Vizille

##### Dépenses de fonctionnement :

Au compte 022 (dépenses imprévues) : -2 900.00 €

Au compte 6574 (subventions de fonc. aux associations...) : +2 900.00 €

3 - Virement permettant de compléter le montant budgétisé pour le versement du FPIC suite à la notification par courrier du 24 juin 2016 de « la répartition de droit commun de 2016 » de Grenoble-Alpes Métropole.

# Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 5 Septembre 2016

## Dépenses de fonctionnement :

Au compte 022 (dépenses imprévues) : -15 418.00 €

Au compte 73925 (fonds de péréquation des ress. comm. ...) : +15 418.00 €

La décision modificative n° 2 du budget communal 2016 est votée à l'unanimité.

## **Délibération n° 57**

### **Objet : Produits irrécouvrables.**

Le Maire expose que Madame le Receveur de Vizille ne peut recouvrer les titres, cotes ou produits pour une valeur de :

- 112.97 € pour le budget communal 2016,

Le détail de cette somme se trouve sur l'état du 30 mai 2016 transmis par la Trésorerie de Vizille.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de cette somme. Ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **SCOLAIRE**

## **Délibération n° 58**

### **Objet : Montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'ULIS pour l'année scolaire 2015-2016**

Vu la circulaire n°89-273 du 25/08/1989,

Vu le Compte Administratif communal 2015,

Vu le bilan financier des frais de fonctionnement des écoles primaires de la commune de Jarrie pour l'année 2015,

Le Maire propose de fixer la participation par élève au fonctionnement de l'ULIS pour l'année scolaire 2015-2016 à 1 861,54 €

Ce montant a été fixé en fonction des éléments suivants, issus du CA 2015 :

Dépenses scolaires au CA 2015 : 755 786,43 €

Nombre d'élèves total sur Jarrie : 406 dont 13 élèves en ULIS

Coût par élève : 1 861,54 €

Participation des communes :

Commune	Nombre d'élèves	Participation totale
St Georges de Commiers	1	1 861,54 €
Champ sur Drac	3	5 584,62 €
Brié et Angonnes	1	1 861,54 €
Bourg d'Oisans	1	1 861,54 €
Livet Gavet	1	1 861,54 €
Claix	2	3 723,08 €

Sassenage	1	1 861,54 €
Monteynard	2	3 723,08 €
La Motte d'Aveillans	1	1 861,54 €

Le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité.

## **JEUNESSE / SPORTS**

### **Délibération n° 59**

#### **Objet : Subvention aux associations sportives**

Le maire propose de verser une subvention aux associations :

- Romanche Basket 2 570 €
- Handball Vizille 300 €

Ce que le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **FONCIER / URBANISME**

### **Délibération n° 60**

#### **Objet : mandat de vente avec l'agence123webimmo.com / bureaux place maquis de l'Oisans**

Le Maire expose la nécessité de mettre en vente les bureaux situés 22 place du Maquis de l'Oisans, qui ont abrité par le passé une annexe de la mairie et qui sont désormais vacants. Cet immeuble est situé en zone B1 du PPRT approuvé le 22/05/2015, et la transformation des bureaux en habitation ou en commerce est interdite par ce règlement.

Compte tenu de la configuration de ces bureaux, relativement exigus (97m<sup>2</sup> sur 2 niveaux), qui, de plus, ne répondent plus aux normes d'accessibilité actuelles, et vu l'absence d'usage pour les services municipaux de ces locaux, le Maire propose donc la mise en vente de ces bureaux.

France Domaine, par avis du 05/03/2015 a évalué la valeur des bureaux avec les 3 places de stationnement situées devant, à 100 000,00€. Ce montant est élevé au vu des prix pratiqués sur le marché immobilier des locaux de bureaux. Il a été fixé avant l'approbation du PPRT qui a apporté des contraintes d'urbanisme particulières.

Une nouvelle demande d'avis sera formulée auprès de France Domaine, si un acquéreur se présente.

Le Maire propose de confier la commercialisation de ces locaux à l'agence 123webimmo.com par le biais d'un mandat de vente, basé sur des honoraires fixés à 5000,00€ et un prix de vente des bureaux, net vendeur, à 75000,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- dit qu'une nouvelle demande d'avis devra être formulée auprès de France Domaine dès lors qu'un acquéreur se présentera,
- accepte ces modalités de commercialisation
- autorise la maire à signer le mandat de vente correspondant avec l'agence 123webimmo.com

## **ENVIRONNEMENT**

### **Délibération n° 61**

#### **Objet : Autorisation à l'Office National des Forêts pour organiser des coupes de bois sur la parcelle 12 de la forêt des Frettes.**

La commune, propriétaire de la forêt des Frettes, souhaite faire des coupes de bois pour les particuliers. La commune a choisi la parcelle 12 pour effectuer ces coupes.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec l'Office National des Forêts pour organiser une ou plusieurs coupes de bois sur la parcelle 12.

L'Office National des Forêts aura à sa charge d'effectuer des lots d'affouage façonné pour le bois de chauffage et la vente du bois d'œuvre.

Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'Office National des Forêts de marquer la parcelle 12 en vue de l'affouage.

Un règlement d'affouage sera établi afin d'indiquer le nombre de bénéficiaires et les modalités d'inscription et d'obtention des lots.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

## **Délibération n° 62**

### **Objet : Affouage 2017 – Vente de stères**

La commune, propriétaire de la forêt des Frettes, souhaite faire des coupes de bois disponibles à la vente en 2017. Selon le plan de gestion 2010/2025 les parcelles exploitées seront les n° 8 et 12.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec l'Office National des Forêts pour organiser une coupe de bois sur les parcelles 8 et 12.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'Office National des Forêts à marquer les parcelles 8 et 12 en vue de l'affouage comme prévu au plan de gestion 2010 à 2025 et à coordonner les travaux d'abattage, débardage et façonnage (y compris mise en lot de 10 stères) commandés par la commune.

Le Conseil Municipal décide que le nombre de bénéficiaires sera de 15 (ou plus selon le nombre de lots de 10 stères disponibles après façonnage).

Les modalités d'inscription et d'obtention des lots seront établies dans un règlement d'affouage.

Le montant de la vente de bois de chauffage façonné sera de 35 euros le stère soit 350 euros les 10 stères.

Le Conseil Municipal décide de nommer trois garants responsables : Monsieur Jean Pierre AUBERTEL, Monsieur Jacques LANGLET et un agent municipal, Monsieur Jean Philippe BOUJARD. Cette délibération est votée à l'unanimité.

## **Délibération n° 63**

### **Objet : Adhésion renforcée à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)**

Le Maire rappelle que l'ALEC est engagée auprès de l'ensemble des communes de la METRO afin de les aider à mieux maîtriser leurs consommations et dépenses d'énergie.

Elle propose aux communes diverses actions d'accompagnement techniques sur le patrimoine existant et sur les projets de construction (conseils personnalisés, accompagnement d'études énergétiques ...).

La commune a adhéré à la cotisation de base, pour l'année 2016, pour un montant annuel de 772,40 euros, qui donne accès aux services suivants :

- Accompagnement Plan Air Energie Climat
- Veille technique et actualités
- Jeudis de l'ALEC
- Réseau Genepy

- Actions techniques collectives
- Accompagnement d'études, de projets (bâtiments, éclairage public, ENR, véhicules, contrats de fourniture et d'exploitation, achat d'énergie, urbanisme, aides financières ...)
- Accompagnement à la réalisation du suivi énergétique.

Il est proposé, au Conseil Municipal, de passer de l'adhésion de base à l'adhésion renforcée de l'accompagnement de l'ALEC pour un coût supplémentaire de 1158,60 euros pour 2016 et 1931 euros total par an pour les années suivantes pour avoir un accompagnement plus important (ces valeurs sont calculées sur la base d'une population de 3862 habitants ((recensement INSEE 2013)). Et cela, afin d'obtenir un bilan détaillé accompagné d'éléments permettant le chiffrage des pistes d'économies d'énergie et de retours sur les investissements.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

## VI/ Divers

Le Conseil Municipal ouvre une discussion au sujet de plusieurs plaintes et protestations d'habitants de Jarrie au sujet des aménagements qui ont été faits dernièrement à la déchetterie de Champ sur Drac par la Métro. Il s'agit d'aménagements de sécurité qui occasionnent beaucoup de contraintes et de manutentions pour jeter les encombrants et les végétaux.

Le Maire propose d'envoyer un courrier à la Métro pour faire remonter le mécontentement des usagers.